

Studio Média - EDD

Studio-médias pour valoriser les éco-délégués
Appel à projets 2020



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Un objectif

Mettre en place, au sein de plusieurs collèges, des studios-médias destinés à porter les messages des écodélégués de l'établissement et faire connaître les actions conduites dans le cadre de l'éducation au développement durable.

Cela s'accompagne d'un travail sur l'EMI (Education aux médias et à l'information) à destination des collégiens et participe au **développement de leurs compétences numériques.**

Le dispositif a aussi comme finalité de proposer aux élèves d'entrer dans une démarche journalistique, en particulier pour **présenter les actions de territoire** autour du développement durable..

Dans ce but, l'Etat accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de dispositifs studio-médias.



Quels collèges ?

Tous les collèges sont éligibles à cet appel à projets. Les conditions principales sont les suivantes :

Etre en capacité de proposer un débit informatique suffisant permettant la mise en place d'une diffusion Web (WebTV)

Disposer d'un lieu spécifique permettant d'implanter le studio-médias et ses accessoires (fond vert, régie, etc ...),

Proposer un **projet concerté avec la collectivité et le Rectorat.**



Quel accompagnement financier ?

La subvention de l'Etat couvre **50 % de la dépense engagée pour chaque collège, plafonnée à 2 500€.**
La dépense totale engagée pour chaque projet devra s'élever a minima à 3 000€.



Pour quels équipements ?

- **Les équipements numériques du studio-médias** (Web TV) pour la captation images et sons, le montage, comme tablettes, micros, pieds, casques son,

- **Le logiciel de traitement de vidéos.**

- **Les équipements nécessaires à la qualité attendue** pour un studio-médias (avec Web TV), comme un fond vert, des éclairages de studio (avec support),



Un projet pédagogique

Chaque collège candidat doit construire un projet pédagogique qui sera analysé par la commission nationale de sélection des candidatures.

Le projet pédagogique sera **innovant et porté par les équipes pédagogiques** dans l'esprit des ambitions et objectifs de l'appel à projets. Il inclut notamment :

- Un volet formation,
- Un volet inclusion,
- La description de l'espace du collège utilisé (salle spécifique ou non),
- La description de l'accès internet, du débit et de l'espace de stockage vidéo,
- La description de l'équipement souhaité, si possible permettant une mobilité,
- Le profil du collège
- Les équipements en matériels numériques existants dans le collège
- Les objectifs du projet territorial dans lequel s'intègre le projet



La construction des dossiers

Les projets pédagogiques seront construits **avec les établissements par les chargés de mission à l'éducation au développement durable et au numérique éducatif**. Ces projets permettent de construire un dossier départemental hiérarchisé de candidature, sous couvert des IA-DASEN et du Délégué académique au numérique.

L'ensemble des éléments par collège permettant de construire le dossier académique doit être réuni **au plus tard le 7 septembre 2020**.

Délégation Académique au Numérique éducatif (DANE) : dane@ac-nice.fr



Correspondant : Franck DUMANOIS, chargé de mission DANE :
Franck.Dumanois@ac-nice.fr - 06 20 666 244



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

www.ac-nice.fr/dane - Acteurs - Collectivités